

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 avril 2026

---

ACCÉLÉRER LA PRÉVENTION CARDIO-NEURO-VASCULAIRE ET ANTICIPER UN  
RISQUE SANITAIRE ET SOCIAL MAJEUR - (N° 2616)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 22

présenté par  
M. Neuder

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« diabète, »

insérer les mots :

« , la sédentarité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à ajouter la sédentarité dans la liste des principaux facteurs de risques des maladies cardio-neuro-vasculaires.